



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AZULEO MONETAIRE 2 (FR0011290816)

Fonds Commun de Placement (FCP) - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Monétaire court terme".

Le FCP est un nourricier de la part M du FCP LBPAM TRESORERIE, dit "FCP maître". En conséquence, son objectif de gestion est identique à la part M de son maître, à savoir : « offrir, sur la période de placement recommandée, une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'EONIA capitalisé, diminuée des frais de gestion de la part M, ces frais étant au maximum 0,30 %.

Toutefois, la performance du nourricier sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres pouvant s'élever à 1,20% TTC maximum de son actif net.

Le FCP est donc investi en totalité dans la part M du FCP LBPAM TRESORERIE et, à titre accessoire, en liquidités. En fonction du contexte du marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

La politique d'investissement du FCP LBPAM TRESORERIE est la suivante :

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé.

La stratégie d'investissement consiste, à construire un portefeuille permettant de répondre au mieux à l'objectif de gestion et en conformité avec le scénario d'évolution des marchés financiers établi par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT. Le FCP sera investi en instruments du marché monétaire (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). L'ensemble des titres détenus par le FCP ont une maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois, à l'exception des titres qualifiés de "puttables" (c'est-à-dire qu'ils seront remboursables au pair à tout moment sur décision de la société de gestion) pour lesquels la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres est inférieure ou égale à 397 jours. Les titres de maturité résiduelle supérieure à 3 mois, à l'exception des titres qualifiés de "puttables", représentent au plus 10% de l'actif net.

La maturité des titres est choisie en fonction des anticipations des gérants sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille est inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 120 jours.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité et de leur liquidité.

Le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation. Parmi les critères utilisés pour cette évaluation peuvent figurer par exemple les opinions des agences de notation, une analyse de la liquidité et des risques de refinancement de l'émetteur, la structure de la dette et les caractéristiques spécifiques des instruments. L'analyse s'appuie à la fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs, elle vise à anticiper les perspectives d'évolution de la qualité de crédit intrinsèque de l'émetteur à l'horizon 12-18 mois. Elle intègre pour l'appréciation du risque des instruments monétaires une évaluation précise des liquidités disponibles en comparaison des dettes à court terme.

Lorsque un ou plusieurs des titres sélectionnés ne répond (ent) plus aux critères ci-dessus, le ou les titres concerné(s) seront cédés en tenant compte de l'intérêt des porteurs.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Ils seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, ou encore de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités inférieures à 3 mois au sein de la courbe des taux de la zone euro.

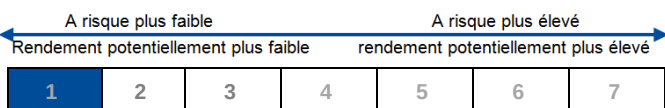
Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut intervenir, dans la limite d'une fois l'actif, sur des opérations de cession temporaire et sur des opérations d'acquisition temporaire.

La durée de placement recommandée est inférieure à 3 mois.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant investi en instruments du marché monétaire, le niveau de risque associé à ce FCP est 1.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs (dégradation des critères de haute qualité de crédit), la valeur des instruments dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

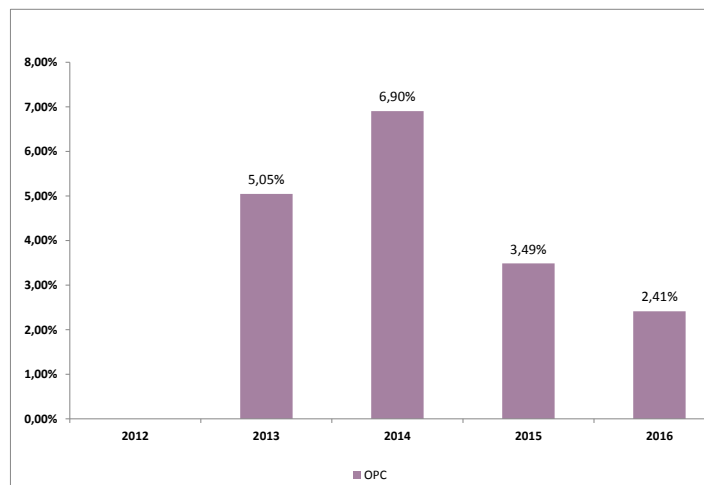
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,15 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux estimés à la date du 16 novembre 2016, date de transformation d'AZULEO 100% NOVEMBRE 2020, en AZULEO MONETAIRE 2.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances présentées sont celles d'AZULEO 100% NOVEMBRE 2020, FCP à formule garanti dont l'échéance anticipée a eu lieu le 15 novembre 2016, FCP duquel est issu, le 16 novembre 2016, le FCP AZULEO MONETAIRE 2.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 31 août 2012.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP maître : Le prospectus du FCP maître ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2017.